



ABONDANCE IMMOBILIERE

BARÈME DES HONORAIRES AU 01/09/2022



VENTE HABITATION

0 € à 100 000 €	9 % TTC
100 001 € à 400 000 €	5,5 % TTC
400 001 € à 900 000 €	4,5 % TTC
900 001 €	3,5 % TTC

VENTE TERRAIN

Sur toutes les transactions	10 % TTC
-----------------------------	----------

VENTE PROFESSIONNELLE

Sur toutes les transactions	10 % TTC
-----------------------------	----------

LOCATION HABITATION

À charge locataire	6 % TTC du loyer annuel
À charge propriétaire	6 % TTC du loyer annuel

(plafonnés à 10€/m² et 3€ l'état des lieux en zone tendue)

LOCATION PROFESSIONNELLE

Sur toutes les transactions	20 % TTC du loyer annuel
-----------------------------	--------------------------

CONFIEZ-NOUS UN MANDAT EXCLUSIF, le montant des diagnostics vous est remboursé en cas de vente par nos soins lors de l'acte authentique.

